

Missions générales

Dans le cadre du projet d'entreprise et du projet de l'établissement, il accueille le jeune enfant et sa famille dans un EAJE.

Assure le bien-être psychique, affectif et physique du jeune enfant et veille à apporter les soins nécessaires à la santé et à la sécurité des enfants selon les procédures internes, le protocole médical et la réglementation en vigueur.

A un devoir d'alerte sur tout manquement aux règles de sécurité et de bienveillance et un devoir de prévention et de protection de l'enfant.

Est soumis au secret professionnel, comme tous les professionnels exerçant dans un établissement sous contrôle de la PMI. Se doit de respecter également un devoir de réserve concernant l'activité de l'EAJE, de la société Babilou et des professionnels qui y exercent.

Responsabilités principales

1-Assurer les conditions matérielles de l'environnement quotidien de l'enfant dans le respect des règles en vigueur

Etre garant de la propreté des locaux de vie des enfants ainsi que du matériel et des jeux mis à leur disposition.

Assurer le fonctionnement de la biberonnerie dans le respect des règles d'hygiène et des protocoles établis.

Participer à la mise en œuvre des repas.

Participer à l'entretien des espaces de vie des enfants et du matériel.

2-Accueillir les enfants dans l'esprit des orientations pédagogiques

Assurer les soins d'hygiène et de confort quotidiens en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant.

Etre garant du respect de l'enfant dans sa section.

Etablir une relation de qualité avec l'enfant en tant qu'adulte responsable et repéré.

Assurer une sécurité physique et affective constante pour chaque enfant.

Observer, identifier et répondre aux besoins de l'enfant et du groupe d'enfants tout en respectant leur rythme.

Proposer et animer des activités d'éveil adaptées aux besoins et au développement psychomoteur des enfants sous la responsabilité de l'EJE.

3-Accueillir les familles dans l'esprit des orientations pédagogiques

Assurer un accueil respectueux des familles en tenant compte de leurs particularités.

Assurer des transmissions de qualité.

Etre personne ressource par rapport aux familles dans le cadre de ses compétences.

Favoriser la convivialité avec les familles.

4-Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure

Participer activement à l'élaboration du projet d'établissement s'impliquer dans les projets proposés.

Se donner les moyens d'acquérir des connaissances et compétences pédagogiques.

Encourager le partage des bonnes pratiques pédagogiques (activités, aménagement de l'espace...).

AUXILIAIRE PETITE ENFANCE EN EAJE

Compétences

+ = notions / ++ = connaissance / +++ = maîtrise / ++++ = expertise

Compétences professionnelles	Niveau attendu	Compétences Personnelles & Interpersonnelles	Niveau attendu
-Techniques de soins	++	-Rigueur	+++
-Règles Hygiène et Sécurité de base	++	-Organisation et capacité d'anticipation	++
-Développement de l'enfant et de ses besoins (pédagogie)	+	-Sens relationnel	+++
-Gestion d'un groupe d'enfants	+++	-Eprit d'équipe	+++

Outils

- Projet d'entreprise
- Règlement intérieur
- Orientations Pédagogiques
- Projet d'établissement de la structure
- Protocoles et process
- Documentation pédagogique
- Fiches de fonction

Relations fonctionnelles

En EAJE : avec l'ensemble de l'équipe
Au siège : Le binôme de coordination ou le coordinateur et le référent RH.

Profil

Diplôme : CAP Petite Enfance, BEP CSS et/ou Bac pro ASSP ou bénéficiant d'une expérience significative auprès de jeunes enfants âgés de moins de 3 ans

Modalités de travail

Présence quotidienne au sein de l'EAJE
Horaires ouverture/fermeture/ intermédiaire
Réunions

Relations hiérarchiques

Travaille sous la responsabilité directe du directeur à qui il doit rendre compte de ses activités et des problèmes rencontrés dans sa fonction.

CETTE DÉFINITION DE LA FONCTION NE SAURAIT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT EXHAUSTIVE. EN OUTRE, LES RELATIONS CONTRACTUELLES ÉTANT ÉVOLUTIVES, L'AUXILIAIRE PETITE ENFANCE POURRA ÊTRE AFFECTÉ TEMPORAIREMENT, EN CAS DE NÉCESSITÉ LIÉE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE, À D'AUTRES TÂCHES OU À UN AUTRE EAJE.